



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR et à la Région

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUXX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUXX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire, revient sur le projet porté par la municipalité d'aménagement la zone de la Vallée Ricard jusqu'au Théâtre de Verdure.

Madame BALDIT indique que la commune a fait appel à l'expertise du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour la réalisation d'une étude-projet.

Le CAUE a rendu un dossier-conseil complet. Il présente les atouts et les faiblesses de l'espace indiqué ci-dessus. Outre l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, il introduit un cheminement piéton et cyclable, des espaces végétalisés avec du mobilier urbain et un éclairage adapté, ainsi que des zones de stationnement. Le théâtre de verdure et les gradins sont aussi réhabilités.

Madame BALDIT indique que le montant du projet prévisionnel s'élève à 509 000 € HT. Elle propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total des travaux	509 000 € HT
DETR 2021 (30 %)	152 700 €
Région Occitanie	101 800 €
Part communale	254 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les demandes de participation financière au regard du plan de financement prévisionnel ci-dessus énoncées.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210119-190121-1-DE
Date de télétransmission : 25/01/2021
Date de réception préfecture : 25/01/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Avenant de prorogation n°1 de la convention d'adhésion de la commune de La Grand'Combe au service commun instruction des « ADS » d'Alès Agglomération

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que la commune est adhérente au service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) d'Alès Agglomération depuis 2017.

Il rappelle qu'une convention d'adhésion a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1^{er} janvier 2019 pour expirer au 31 décembre 2020. L'article 13 de celle-ci stipulait que « toute modification ou



Ville de la Grand'Combe

complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires ».

Monsieur PEREZ indique qu'au vu de la nécessité de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi ELAN à partir du 1^{er} janvier 2020, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer à la réussite de cette démarche ambitieuse.

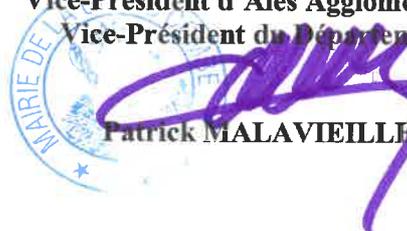
Il ajoute que sans connaître, à ce jour, les changements et les impacts que cette dématérialisation va avoir sur l'organisation du service ADS et sur les relations avec les communes membres, il convient, en attendant, de renouveler dans les mêmes termes, pour une année supplémentaire, la convention d'adhésion initiale.

Monsieur PEREZ propose, afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention par voie d'avenant pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation n°1 de la convention d'adhésion au service commune d'instruction des « ADS » et ce au regard des motifs exposés ci-dessus.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**


Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Avenant de prorogation n°2 de la convention d'adhésion de la commune de La Grand'Combe au service commun « Système d'Information Géographique » d'Alès Agglomération

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que la commune est adhérente au service commun SIG depuis 2017. Une convention d'adhésion a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1^{ier} janvier 2017 pour expirer au 31 décembre 2020. L'article 7 de cette convention, stipule que, pour rappel que « toute modification ou complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires ».

Monsieur PEREZ indique que l'année 2021 sera marquée par une migration



Ville de la Grand'Combe

complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Elles offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG. Le PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié), dont la gestion est assurée par le service SIG, va se déployer sur le territoire du Pays des Cévennes.

Il ajoute qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation du service SIG.

Monsieur PEREZ propose, afin d'assurer la continuité de ce partenariat pour l'année 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation n°2 de la convention d'adhésion au service commune « Système d'Information Géographique » et ce, au regard des motifs exposés ci-dessus.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président Département**

Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vente d'un Hangar – Rue des Ecoles

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUIX Ludovic~~, LAHONDES Amandine, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, indique que Monsieur MANCUSO, entrepreneur en électricité, a fait connaître son intention d'acquérir un ensemble immobilier, situé au 13 rue des Ecoles à La Levade, afin d'y installer son entreprise.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'il s'agit d'un hangar d'une superficie de 123 m² situé sur un terrain de 499 ². Il s'agit des parcelles cadastrées section BC n°200 et 201. Ces biens ont fait l'objet d'une estimation du service des Domaines à hauteur de 12 000 € HT. L'évaluation précise un état du bâtiment dégradé nécessitant de lourds travaux.

Monsieur JOUVERT propose, compte tenu de l'état et la spécificité du bien, propose de consentir la vente de cet ensemble immobilier avec une marge dérogatoire de l'évaluation à hauteur de 15 % en faveur de Monsieur MANCUSO soit 10 200 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de consentir la vente aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes lui afférents.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**

Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vente de deux parcelles de terrain sur Champclauson

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, rappelle la décision de principe prise au cours de la séance du 4 novembre dernier sur la vente de deux parcelles cadastrée section AD n°60 et 61, d'une superficie totale de 1 313 m², à Monsieur LOPEZ, gérant du parc Dinopédia. Il souhaite agrandir son parc et développer des activités de loisirs.

Monsieur JOUVERT ajoute que ces dernières se situent en zone N et constituent un espace naturel en forêt. Au regard de ces éléments, il propose de consentir la vente desdites parcelles au prix de l'évaluation du service des domaines soit 1 710 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de consentir la vente aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes lui afférents.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Département

Patrick MALAVIEILLE



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vente de parcelles de terrain sur Trescol

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, indique Monsieur BELKHITER et Madame YILMAZ se sont portés acquéreurs de parcelles sur le quartier de Trescol.

Monsieur BELKHITER souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées section AX n°329 et AX 332 d'une superficie totale de 2 540 m²

Madame YILMAZ, quant à elle, serait intéressée par les parcelles cadastrées section AX n°15 et AX n°292 d'une superficie totale de 3 029 m².

Cet ensemble de terrains, en nature de friche et inconstructibles, seront soumis à des servitudes.

Monsieur JOUVERT ajoute qu'un réservoir d'eau avec un accès routier se trouve sur le premier ensemble et que sur le second, connaît un poteau électrique alimentant le réservoir d'eau.

Monsieur JOUVERT propose, au regard de ces éléments et de l'évaluation du service France Domaine, de consentir les ventes au prix de 0.849 € le m². Ainsi, la vente accordée à Monsieur BELKHITER, s'élève à 2 156 € HT. Celle en faveur de Madame YILMAZ est à hauteur de 2 571 € HT. Les frais d'actes incluant les servitudes et les subséquents seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de consentir les ventes aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les actes leur afférents.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département


Patrick MALAVIEILLE

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210119-190121-6-DE
Date de télétransmission : 25/01/2021
Date de réception préfecture : 25/01/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2021

Le Dix-Neuf Janvier de l'An Deux Mille Vingt

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 12 janvier 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Avis sur le Pacte de Gouvernance Alès agglomération

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUX Ludovic~~, LAHONDES Amandine, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire propose de revenir sur le projet de Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération dont chaque membre a reçu copie. Ce document, conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a été validé en séance du conseil de communauté en date du 16 décembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture et explique les éléments essentiels du projet de pacte de gouvernance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un favorable avis au projet de pacte de gouvernance présenté par Alès Agglomération.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département

Patrick MALAVIEILLE